

Le 16 mai 2022, à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune d'Andrézieux-Bouthéon, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur François DRIOL, Maire

Nombre de membres en exercice : 29

Date de convocation du Conseil Municipal : le 10 mai 2022

**Présents** : Mesdames et Messieurs DRIOL, MONTEUX, BRUEL, VOCANSON, FABRE, CHAPOT, MONTAGNON, INCORVAIA, DUCREUX, SPADA, GALONNET, SEGUIN, GRANGE, DUMAZET, BOIS-CARTAL, FAVEYRIAL, ROBERT, KHEBRARA, MARRET, CAMPEGGIA, PONSON.

**Procurations** : Madame MONTET-FRANC à Madame BOIS-CARTAL, Monsieur KARA à Monsieur MARRET, Monsieur CEYTE à Monsieur CAMPEGGIA, Madame SORGI à Monsieur CAMPEGGIA.

**Absents** : Mesdames et Messieurs MAGALHAES, MOINE, COLOMBO, PEPIN.

**Secrétaire** : Monsieur MARRET.

-----

**Objet : Budget Parc des Forges - Affectation du résultat 2021**

Il est rappelé au Conseil Municipal qu'en application des instructions comptables M.14, M.49 et M.4, les excédents de fonctionnement doivent être affectés par délibération de l'Assemblée délibérante et couvrir, en priorité, les déficits d'investissements.

Monsieur le Maire indique que le Compte Administratif présente un excédent cumulé de fonctionnement déterminé comme suit :

Résultat cumulé au 31/12/2021	<b>22 076,62 €</b>
En affectation obligatoire au compte 1068 pour couvrir le besoin de financement des investissements pour la somme de :	<b>0,00 €</b>
Solde disponible au compte 002 en fonctionnement :	<b>22 076,62 €</b>

Monsieur le Maire précise que ces éléments ont été présentés lors de la réunion du groupe de travail municipal du 12 mai 2022 puis en séance du Conseil.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré, par 22 voix pour et 3 abstentions (Groupe Changeons de Cap) :

- **AFFECTE** ce résultat, en totalité, au compte 002 recettes de fonctionnement pour **22 076,62 €**.

Fait à Andrézieux-Bouthéon, le 17 mai 2022

Le Maire,  
François DRIOL



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214200057-20220517-2022-38-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 17/05/2022

Affichage : 17/05/2022

Pour l'autorité compétente par délégation

